



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement des sciences économiques et sociales suite à la réforme du Bac

Question écrite n° 6316

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes formulées par de nombreux enseignants suite à la présentation de la réforme de l'examen du baccalauréat. Cette réforme prévoit, d'une part, la suppression des filières L, S et ES et, d'autre part, la création d'un tronc commun et de disciplines de spécialité au sein desquels les élèves en choisiront 3 en première et 2 en terminale. Telle qu'elle a été présentée, la réforme prévoit que les sciences économiques et sociales ne figurent pas dans le tronc commun mais parmi les spécialités, ce qui n'est pas sans susciter de vives inquiétudes de la part des enseignants de cette matière. Ces derniers redoutent une marginalisation de leur discipline dans la formation des lycéens. Or, la filière ES, qui accueille actuellement un tiers de bacheliers, permet notamment aux lycéens de mieux comprendre l'économie ainsi que les débats et enjeux de notre société. Elle leur permet également de se forger une culture générale indispensable dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi, les enseignants des sciences économiques et sociales proposent que cette matière puisse être intégrée au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement quant à la proposition formulée par ces enseignants.

Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique va contribuer à consolider la culture économique des lycéens français. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif : - en classe de seconde générale et technologique, un enseignement de sciences économiques et sociales est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens. - en classes de première et de terminale, l'objectif est de préparer les élèves à ce qui les fera réussir dans l'enseignement supérieur. Cela se traduit par des parcours plus progressifs sans les enfermer dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, les sciences économiques et sociales peuvent être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe de terminale. L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement. L'association rendue possible des sciences économiques et sociales avec des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines littéraires permet ainsi une diversification des parcours selon le projet de l'élève grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements de ce type en classe de terminale. A titre d'exemple, les sciences économiques et sociales peuvent s'articuler avec l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » auquel pourront participer les professeurs de sciences économiques et sociales pour la partie sciences politiques. De plus, une option de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de 3 heures peut être choisie en classe de terminale ce qui permet d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures. Ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, pour

laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales ont toute leur place dans la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6316

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2031

Réponse publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6382